

TERMES ET CONDITIONS POUR LES PERSONNES INTERESSEES PAR L'OFFRE DES S SERIES !

Veillez lire attentivement les conditions générales du concours ("Conditions générales"). En participant à ce concours, vous acceptez de vous conformer à ces conditions générales. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces conditions générales, veuillez ne pas participer à ce concours. Veuillez-vous référer à ce site web pour les conditions générales actuelles de ce concours : https://www.samsung.com/africa_fr/offer/

Tous les participants pendant la durée de ce concours acceptent d'être liés par les conditions générales suivantes :

1. CONOURS

Offre pour les personnes intéressées par les s series! ("concours") L'organisateur du concours est Samsung Electronics West Africa Limite, Ghana et/ou ses agences ("Organisateur").

2. PERIODE DU CONOURS:

- 2.1. Le Concours se déroulera du **11 Février 2026** (00h00) au **25 Février 2026** (23h59) ("**la Période du Concours**").
- 2.2. La période de rachat se déroulera du 9 mars 2026 (00 :00) au 13 mars (23h59) 2026 sous réserve de disponibilité (période de remboursement)
- 2.3. La période du concours peut être prolongée ou écourtée à la discrétion de l'Organisateur.
- 2.4. Le concours et la période susmentionnés sont soumis à disponibilité. L'organisateur ne garantit pas que la série Galaxy ou les articles promotionnels seront disponibles aux dates mentionnées ci-dessus.

3. QUI PEUT PARTICIPER?

- 3.1. Tous les participants doivent :
 - 3.1.1. Être des citoyens de la République du Côte D'Ivoire et/ou un résident légal du dit pays
 - 3.1.2. Doivent résider actuellement en République du Côte D'Ivoire à la date du début de la période du concours.

3.1.3. Doit être une personne physique et être âgée d'au moins 18 (dix-huit) à la date du début de la période du concours.

3.2 La participation à ce Concours exclut l'Organisateur, leurs directeurs, membres, partenaires, employés, agents, consultants, toute autre personne qui les contrôle directement ou indirectement ou qui est contrôlée par eux ou tout fournisseur de biens et services en relation avec le Concours et leurs conjoints, partenaires de vie, parents, enfants, frères et sœurs, partenaires commerciaux ou associés.

4. COMMENT PARTICIPER

4.1. Le participant doit:

4.1.1. Être un participant au sens de la clause 3.1 ;

4.1.2. Avoir un compte Facebook ou Instagram actif et suivre le compte/page Facebook et Instagram de Samsung Mobile Cote D'Ivoire et/ou https://www.samsung.com/africa_fr/offer/ (« Comptes de réseaux sociaux »)

4.1.3. Déclarer son intérêt ou s'inscrire sur le formulaire des personnes intéressées pendant la période du 11 Février au 25 février 2026 sur le site web de Samsung Cote D'Ivoire en suivant ce lien https://www.samsung.com/africa_fr/offer/

4.1.4. Les informations des participants seront enregistrées dans une base de données qui sera ensuite utilisée dans le cadre d'un tirage au sort et le gagnant sera sélectionné parmi les participants.

4.1.5. **Appel à l'action pour le concours quotidien :**

4.1.5.1. Entre 11 au 25 février 2026 : Remplissez le formulaire pour marquer votre intérêt pour avoir une chance de gagner l'un Galaxy Watch8, l'un Galaxy Buds 3 Pro ou l'un téléviseur 98" Crystal UHD. https://www.samsung.com/africa_fr/offer/

- 4.2. La participation à ce concours ne fait pas de chaque participant un gagnant.
- 4.3. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de participations perdues, mal acheminées, illisibles, tardives, mutilées ou altérées. Les inscriptions qui ne respectent pas ces termes et conditions seront disqualifiées.
- 4.4. Les prix sont attribués « dans la limite des stocks disponibles » et l'Organisateur se réserve le droit de modifier le prix ou d'offrir un équivalent en espèces. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable une fois les Prix du Concours épuisés.
- 4.5. Des erreurs et omissions peuvent être acceptées à la seule discrétion de l'Organisateur. Le fait que l'Organisateur ne fasse pas valoir l'un de ses droits à quelque stade que ce soit ne constitue pas une renonciation à ces droits.
- 4.6. Il est de la responsabilité du participant de s'assurer que toutes les informations que vous fournissez à l'Organisateur sont exactes, complètes et à jour.

5. LE PRIX

- 5.1. Le concours permettra aux participants de participer à un tirage au sort pour avoir la chance de gagner un appareil Galaxy Buds, (un) Galaxy Buds 3 Pro et un téléviseur 98" Crystal UHD.
- 5.2. Le prix peut différer de celui présenté dans le matériel promotionnel en ce qui concerne la couleur et les spécifications.
- 5.3. L'offre n'est pas transférable. Aucune substitution, aucun remboursement en espèces ni aucune cession de l'offre ne sont autorisés.
- 5.4. La participation au tirage au sort ne fait pas du participant un gagnant.

6. PUIS-JE PARTICIPER PLUS D'UNE FOIS ?

- 6.1 L'Organisateur acceptera les participations multiples provenant d'une poignée Facebook, Instagram et/ou d'un expéditeur de courrier électronique pour chaque appel à l'action, à condition que chaque participation, c'est-à-dire la réponse à un appel à l'action, provienne d'un compte différent.
- 6.2 En cas de litige à cet égard, l'Organisateur sera le seul juge du litige et sa décision sera définitive.

7. SÉLECTION DES GAGNANTS:

- 7.1 .Le 9 mars, l'organisateur sélectionnera les gagnants par tirage au sort
- 7.2 Le gagnant des appareils (« Prix ») sera sélectionné selon les participants qui ont participé correctement et avec succès au concours conformément à la clause 4.
- 7.3 Si, pour une raison imprévue, le(s) tirage(s) au sort ne peut/peuvent pas avoir lieu à la date susmentionnée, l'Organisateur s'efforcera d'effectuer le(s) tirage(s) au sort dans un délai raisonnable et fournira les détails de la nouvelle date de tirage au sort sur les comptes/pages Facebook et Instagram de Samsung Mobile Cote D'Ivoire.
- 7.4. Le gagnant sera contacté par le biais d'un message direct sur son adresse e-mail ou d'un appel téléphonique afin de vérifier la validité de sa participation.
- 7.5. Une fois qu'un participant est sélectionné comme gagnant, il sera vérifié pour s'assurer qu'il remplit les conditions requises en tant que participant, puis le participant recevra un message direct de l'Organisateur sur son adresse électronique ou un appel pour fournir une copie de sa pièce d'identité ou d'autres documents afin de vérifier qu'il respecte les présentes conditions générales.
- 7.6. Si un gagnant ne répond pas dans les 72 (soixante-douze) heures suivant la réception d'un message direct de l'Organisateur sur son Email ou Appel, ledit gagnant perd le Prix. Un gagnant qui a perdu le prix sera informé de la perte et un nouveau gagnant devra être sélectionné parmi les participations restantes jusqu'à ce qu'un gagnant valide soit localisé et confirmé.
- 7.7. Un participant sera soumis à une vérification à la satisfaction de l'Organisateur.
- 7.8. Un participant sélectionné comme gagnant mais qui ne respecte pas les dispositions des présentes Conditions générales perdra le prix en tant que gagnant.
- 7.9. Le gagnant ne sera contacté que s'il est admissible à participer conformément aux clauses 3 et 4 des présentes conditions générales.
- 7.10. Si la vérification est concluante et que l'Organisateur est convaincu que le participant respecte les Conditions générales, l'Organisateur enverra un autre message direct ou appellera le participant pour confirmer qu'il est bien le gagnant et lui fournir les détails de la livraison du prix.
- 7.11. Les résultats de la détermination du gagnant sont définitifs et aucune correspondance ne sera échangée.

8. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE:

- 8.1. Dans la mesure permise par la loi sur la protection des consommateurs et toute autre loi applicable :
- 8.1.1 Le participant et/ou le(s) gagnant(s) indemnise(nt) par la présente l'Organisateur de tout dommage ou perte direct, indirect, spécial, accessoire, consécutif ou punitif de quelque nature que ce soit, quelle qu'en soit la cause, et qu'il découle du droit des contrats ou des délits ou autre, en raison de la participation au Concours.
 - 8.1.2 L'Organisateur exclut toute garantie (expresse ou implicite), représentation et responsabilité concernant ce Concours (sauf en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence et/ou fraude).

9. GÉNÉRALITÉS:

- 9.1 L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des inscriptions et des participants (notamment leur identité, leur âge et leur lieu de résidence) et de disqualifier tout participant dont l'inscription n'est pas conforme au présent Règlement et/ou qui tente de falsifier le processus d'inscription.
- 9.2 Conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur, aucune information relative à l'inscription d'un participant à ce Concours ne sera divulguée ni utilisée par l'Organisateur à d'autres fins que l'inscription au Concours.
- 9.3 Les participants reconnaissent et acceptent que l'Organisateur puisse faire appel à un tiers (les " agent (s) autorisé (s) de l'Organisateur ") pour contacter le participant, dans le cas où le participant est un gagnant, et pour organiser la remise du Prix le cas échéant. Afin d'affecter le processus de contact et de livraison, l'Organisateur fournira les informations du participant à ce tiers.
- 9.4 Les coordonnées des participants ne seront pas utilisées par l'Organisateur pour les communications liées à Samsung si les participants choisissent de ne pas recevoir d'autres communications de l'Organisateur.
- 9.5 Les informations concernant le concours qui sont publiées sur du matériel publicitaire autorisé feront également partie des conditions générales du concours. En cas de

conflit entre ce matériel publicitaire et les présentes Conditions générales, les présentes Conditions générales prévaudront.

- 9.6 L'Organisateur peut demander au gagnant, et le gagnant accepte en participant au Concours (sans frais ni remboursement pour les gagnants), d'être identifié, photographié, filmé et que ce qui précède soit publié dans tout média et que le nom et l'image du gagnant peuvent être publiés sur https://www.samsung.com/africa_fr/offer/. Les Gagnants peuvent toutefois à tout moment refuser l'utilisation de leur nom, image ou image par l'Organisateur.
- 9.7 L'Organisateur peut, à sa seule discrétion, modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, et ces modifications seront réputées avoir pris effet à compter de la date de publication des conditions générales révisées sur le site Internet de l'Organisateur https://www.samsung.com/africa_fr/offer/. Il incombe au participant de vérifier en permanence sur le site web les mises à jour des conditions générales.
- 9.8 Si ce Concours est perturbée de quelque manière que ce soit ou ne peut être mené comme prévu en raison d'une raison indépendante de la volonté de
- 9.9 Sauf dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de résilier ce Concours, sans préavis à tout moment, et cette annulation, suspension ou résiliation sera réputée avoir pris effet à compter de la date de publication sur le site Web de l'Organisateur. https://www.samsung.com/africa_en/offer/. Aucune responsabilité ne sera engagée contre l'Organisateur en faveur d'un participant, d'un (des) gagnant (s) et/ou d'un tiers découlant d'une telle annulation, suspension ou résiliation. Par conséquent, le participant renonce à son droit qu'il pourrait avoir contre l'Organisateur et reconnaît par la présente qu'il n'aura aucun droit de recours ou de réclamation de quelque nature que ce soit contre l'Organisateur.
- 9.10 Ce concours et la relation entre l'Organisateur et le Participant seront régies par les lois de la Côte d'Ivoire, les présentes conditions générales, ainsi que celles des magasins participants autorisés concernés, associés à ce Concours.
- 9.11 Tout litige ou réclamation découlant de ou en relation avec la Promotion devra être résolu à l'amiable par la médiation ou la négociation. Si un tel litige ou une

telle réclamation ne peut être résolu(e) à l'amiable dans les 15 (quinze) jours suivant la survenance du litige ou de la réclamation, ce litige ou cette réclamation sera soumis(e) à la détermination d'un tribunal compétent en Côte d'Ivoire.

- 9.12 L'Organisateur se réserve le droit de retenir le Prix jusqu'à ce qu'il soit entièrement convaincu que le demandeur du Prix est le gagnant de bonne foi, et se réserve le droit de demander la preuve qu'il juge nécessaire.
- 9.13 L'Organisateur décline toute responsabilité que ce soit en raison d'une Circonstance imprévisible et échappant à son contrôle raisonnable, en cas de livraison tardive ou retardée du Prix en raison, notamment, d'une indisponibilité des stocks, d'une grève, d'un lock-out, de la destruction du Prix sur le chemin du/des gagnant(s) par quelque moyen que ce soit, d'une agitation ou d'un désordre civil, d'une émeute, d'une menace de guerre, d'une mesure prise par une autorité gouvernementale ou une autorité publique de quelque nature que ce soit, d'un incendie, d'une explosion, d'une tempête, d'une inondation, d'un tremblement de terre ou de tout autre cas de force majeure.
- 9.14 Elle sera lue dans la mesure nécessaire pour s'assurer qu'elle n'est pas illégale, invalide ou inapplicable, mais si cela n'est pas possible ;
- 9.14.1 Elle sera lue dans la mesure nécessaire pour s'assurer qu'elle n'est pas illégale, invalide ou inapplicable, mais si cela n'est pas possible ;